



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 116-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.167

Déposée le : 01.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : 837/2020 du 12 août 2020
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Presse gratuite en danger !

Le Conseil-exécutif est prié de présenter des mesures pour apporter un soutien financier aux journaux gratuits du canton qui engagent des journalistes RP et proposent au moins 30 pour cent de contenu rédactionnel.

Développement :

La crise du coronavirus entraîne de graves conséquences économiques, dont il est encore difficile de saisir l'ampleur. Parmi les secteurs affectés, la presse, qui a vu ses rentrées publicitaires chuter parfois de 80 pour cent. La Confédération et les Chambres fédérales ont certes pris des mesures importantes pour ce secteur, par exemple en affectant 50 millions de francs supplémentaires à la SSR et 30 millions aux médias électroniques privés via la redevance. D'autre part, les journaux payants reçoivent un soutien substantiel en profitant d'importants rabais sur leur distribution par La Poste.

De leur côté, à l'exception de l'accès à la réduction de l'horaire de travail, les journaux gratuits proposant une part importante de contenu rédactionnel ne reçoivent aucun soutien particulier. Or, leur situation devient dramatique. Ailleurs dans le pays, certains d'entre eux ont d'ailleurs dû cesser leur parution en raison des conséquences économiques de la crise du coronavirus.

Ces journaux gratuits à fort contenu original jouent pourtant un rôle important pour informer la population des régions où ils sont distribués et implantés parfois depuis des décennies. Contrairement aux médias nationaux, ils servent aussi de relais entre les acteurs politiques, économiques, institutionnels, culturels et sportifs et les habitants. Pour ces raisons, il nous semble essentiel que des mesures soient prises au plus vite afin de mettre un terme à ce qui ressemble à une inégalité de traitement.

Cette aide ponctuelle ne devrait concerner que quatre à cinq journaux gratuits du canton remplissant les conditions mentionnées ci-dessus. Elle pourrait par exemple passer par une prise en charge des frais de distribution et ne devrait donc pas avoir de conséquences majeures pour le budget du canton de Berne.

Motivation de l'urgence : L'urgence se justifie, car en raison des conséquences économiques désastreuses de la crise du coronavirus, les journaux gratuits en question ont besoin au plus vite de savoir si les autorités cantonales sont disposées à leur accorder une aide, et si oui, sous quelle forme. C'est à cette condition qu'ils pourront planifier sérieusement leur avenir et celui de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage l'avis de l'auteur de la motion selon lequel la baisse des volumes publicitaires à laquelle la presse écrite assiste depuis le début de la crise liée au coronavirus met le secteur à rude épreuve, menaçant même l'existence de certains titres. Depuis plus d'une dizaine d'années, les journaux voient leurs recettes publicitaires et le volume des annonces rétrécir comme peau de chagrin, et l'épidémie de COVID-19 a renforcé cette tendance. Les chaînes de radio et de télévision privées, tout comme la SSR, souffrent également du départ massif des annonceurs, qui leur préfèrent Internet. Dans un tel contexte, le Conseil-exécutif peut comprendre que le secteur s'attende au déploiement d'aides supplémentaires en sa faveur.

Cette année, d'importantes décisions en la matière seront prises au niveau fédéral. A supposer qu'à l'automne, le Conseil national adopte le train de mesures en faveur des médias payants décidé par le Conseil des Etats, la situation du secteur devrait légèrement s'améliorer. Lors de la session d'été, le Conseil des Etats a relevé l'augmentation de l'aide indirecte à la presse demandée par le Conseil fédéral de 50 millions de francs, sous la forme d'un soutien supplémentaire de la distribution matinale à hauteur de 40 millions de francs et d'une augmentation de dix millions de francs des rabais pour la distribution au bénéfice de la presse associative et de la presse des fondations. De plus, le Conseil fédéral souhaite créer une base, par un arrêté fédéral dont la durée de validité serait limitée à fin 2022, pour que des fonds supplémentaires puissent être mis à disposition pour soutenir les médias payants. L'important est de garantir la bonne transition des mesures d'aide liées à l'épidémie aux mesures plus durables déployées en faveur des médias à l'échéance de l'arrêté fédéral susmentionné fin 2022.

Le train de mesures en faveur des médias adopté par le Conseil des Etats en juin 2020 ne prévoit cependant *aucune* aide pour les journaux gratuits. Lors des débats au Conseil des Etats, le Conseil fédéral a expliqué pourquoi il ne souhaitait pas que l'argent public serve à soutenir les journaux gratuits. La Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a en effet déclaré : « Il ne s'agit pas de dire qu'un produit par abonnement est de meilleure qualité qu'une offre gratuite. Mais un journal gratuit se fonde sur un certain modèle d'affaires. La gratuité est un parti pris d'un entrepreneur, au sens où il a renoncé en connaissance de cause aux recettes que pourrait apporter la vente au public et mise sur les recettes publicitaires et donc sur le public qu'il touche. » Pour les critères d'octroi de l'aide aux médias, le Conseil fédéral fait la distinction entre la presse par abonnement et la presse gratuite financée exclusivement par la publicité ou financée par d'autres sources que les abonnements. Le gouvernement s'accorde sur cette position.

Même les entreprises de médias suivent cette logique, comme en témoigne l'exemple de TX Group, maison mère de Tamedia : après qu'a été introduite la distinction précédemment citée, celui-ci a revu son organisation au 1^{er} janvier 2020. Les médias payants comme *Berner Zeitung* ou *Der Bund* ont été rassemblés dans une unité propre pouvant percevoir les prestations d'aide aux médias, tandis que *20 Minuten*, quotidien gratuit du groupe, constitue un domaine à part qui ne peut prétendre à aucune subvention.

Si le Conseil-exécutif considère que tous les médias, qu'ils soient gratuits ou payants, contribuent de façon importante au débat sociétal, en particulier aux niveaux local et régional, il voit en leur mode de financement la base d'une différence fondamentale. D'après lui, la presse exclusivement financée par la publicité ou financée par d'autres sources que les abonnements – soit les journaux gratuits – est un secteur économique à mettre sur le même plan que les autres entreprises à visée commerciale. Tous les secteurs économiques affrontent les conséquences de la crise liée au coronavirus, puisque tous ont vu la demande pour leurs produits s'effondrer. Les entreprises de médias, dont celles proposant des médias gratuits, ont bénéficié au même titre que les autres des indemnités accordées par l'intermédiaire de l'assurance-chômage pour la réduction de l'horaire de travail, pour autant qu'elles pouvaient y prétendre.

En outre, il serait difficile de définir comment et dans quelle mesure le modèle économique des journaux gratuits pourrait (fondamentalement) être soutenu. Les journaux gratuits doivent leur portée et, partant, leur lectorat non pas uniquement aux textes qu'ils contiennent, mais aussi à leur distribution dans nos boîtes aux lettres avec des publicités. Selon le Conseil-exécutif, il est très difficile de déterminer objectivement quels journaux gratuits doivent être subventionnés par l'Etat. En plus, si une aide étatique était accordée aux journaux gratuits, de nouveaux titres pourraient soudain voir le jour qu'il faudrait également soutenir financièrement au nom de l'égalité de traitement.

Dans son rapport au Grand Conseil d'août 2019, le Conseil-exécutif s'est dit favorable à l'évaluation de différentes mesures d'aide indirecte aux médias mais a refusé d'octroyer un soutien direct, notamment pour des questions d'indépendance. Seule une solution de soutien sur mesure pour les médias francophones pourrait être mise en œuvre, sur le modèle de ce que le canton des Grisons a fait pour les médias romanches, du fait du statut particulier de la minorité francophone. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport relatif à l'aide aux médias en novembre 2019. La Chancellerie d'Etat travaille actuellement à une modification en ce sens de la loi sur l'information du public. Le soutien indirect qui pourra être apporté par le canton de Berne aux médias en vertu des nouvelles dispositions juridiques dépendra des moyens financiers de celui-ci. Le Conseil-exécutif maintient son refus de financement direct de la presse payante. Comme déjà expliqué dans le rapport relatif à l'aide aux médias, le Conseil-exécutif est d'avis que les médias ne peuvent pas, ou seulement en partie, exercer leur rôle indépendamment dans l'Etat démocratique, s'ils sont directement dépendants du monde politique par le biais d'une aide financière. Une aide étatique directe aux médias risque de rendre les entreprises dépendantes de cette aide et de figer certaines structures de marché. Le refus d'une aide directe vaut également pour la presse gratuite. Aussi ne faut-il pas s'attendre à ce que le canton de Berne puisse un jour aider également les journaux gratuits.

En conséquence, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de rejeter la motion.

Destinataires
– Grand Conseil